



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alexandre BRETEL**, Maire,

Date de la convocation du conseil municipal : **10/04/2026**

Nombre de conseillers en exercice : **19** Présents : **16** Votants : **18**

Membres présents : MM AUTIER – BRETEL – CASTAING – COULY – DABJAT – DUBOË – DUPONT – FARGEOT – GUILLOT C – GUILLOT D – JAY – LAPIERRE – MALARD J-F – MALARD S – MELLERIN – VERGNAUD, *conseillers municipaux*.

Membres absents excusés : CANY – LEROY – TRIMOULET

Pouvoirs : CANY Jean Mickaël donne pouvoir à AUTIER Stéphane
TRIMOULET Quentin donne pouvoir à DABJAT Sandrine

Secrétaire de séance : Mireille VERGNAUD

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal envoyé à l'assemblée.
Le procès-verbal du précédent conseil est **APPROUVÉ** par l'ensemble de l'assemblée.

Ordre du jour

- Délib. 2026.22 Règlement intérieur
- Délib. 2026.23 Approbation du compte financier unique (CFU)
- Délib. 2026.24 Affectation des résultats
- Délib. 2026.25 Élection des représentants de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Délib. 2026.26 Fixation du nombre des membres du conseil communal d'action sociale (CCAS)
- Délib. 2026.27 Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
- Commissions communales
- Délib. 2026.28 Élection des membres de la commission d'appel d'offres et jury de concours (CAO)
- Délib. 2026.29 Désignation du correspondant défense
- Délib. 2026.30 Désignation du correspondant sécurité routière
- Délib. 2026.31 Désignation du correspondant CNAS
- Délib. 2026.32 Désignation des représentants au conseil de la vie sociale de « La Dryade »
- Délib. 2026.33 Désignation des délégués à l'association de sauvegarde environnement lutte contre le frelon asiatique
- Délib. 2026.34 Désignation bénévoles comité communal feux de forêt (CCFF)
- Délib. 2026.35 Demande de subvention d'associations

Questions diverses

2026.22 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

2026.23 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023.48 du 5 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prends pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Fernand CASTAING,
PREND acte de la présentation faite du compte financier unique qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Recettes	1 733 654,27
Dépenses	<u>1 356 030,92</u>
Résultat de l'exercice 2025	377 623,35
Excédent reporté 2024	<u>30 000,00</u>
Résultat de clôture 2025	407 623,35
Section d'investissement	
Recettes	530 468,47
Dépenses	<u>403 115,24</u>
Résultat de l'exercice 2025	127 353,23
Excédent reporté 2024	<u>688 984,65</u>
Résultat de clôture 2025	724 681,85
Résultat de clôture 2025	
Excédent de fonctionnement	357 623,35
Excédent d'investissement	724 681,85

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Médard de Mussidan
DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire, Alexandre BRETEL revient dans la salle

2026.24 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT les résultats du compte financier unique de 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DÉCIDE d'affecter

en section d'investissement

au compte 1068 la somme de **357 623,35 €**

en section de fonctionnement.

au compte 002 la somme de **50 000,00 €**

2026.25 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTES (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que



celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission est composée de :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- Pour les communes de moins de 2000 habitants de six commissaires titulaires ainsi que de six suppléants

qui seront désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables.

Il est demandé à l'assemblée de proposer une liste en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **DRESSE** la liste des contribuables ci-dessous :

M. BEAUGIER Jean-Noël	M. LAFON Jean-Pierre
M. CABANAC Jean-Louis	M. LAURIERE Raymond
M. CABANAC Marcel Claude	M. LAVESQUE Guy
Mme DELROC née FAURE Nathalie	M. MOURSEAUX Jacques
M. DELUGIN Christian	M. NEUBANER Louis
Mme DUBOË née CHABAUD Catherine	M. PHILIPPE Xavier
M. DUFIL Robert	M. PORCHER Jean-Paul
M. ESCHERICH André	Mme RODRIGUEZ née DAL CIN Monique
M. FEYNIE Daniel	M. ROSSIGNOL Henri
M. FLORENTY Michel	M. SEAUT Denis
M. GUILLAUMARD Daniel	M. TESSONNEAU Philippe
M. JAUBERT Louis	Mme WAMPFLER née LAFON Colette

2026.26 FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il ne peut pas être inférieur à 8, qu'il doit-être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer à **12** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

2026.27 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il

en est donné lecture par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du **10/04/2026** a décidé de fixer à **6**, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante a été présentée par des conseillers municipaux et a été proclamé membres du conseil d'administration.

**Liste A : Mme Mireille VERGNAUD
Mme Sorenza COULY
Mme Sandrine DABJAT**

**Mme Danielle DUPONT
Mme Danielle GUILLOT
Mme Sylvie JAY**

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire fait lecture des différentes commissions permanentes du précédent mandat et demande si des modifications sont à apporter. Monsieur le Maire propose de créer une commission cimetière.

Après un tour de table les membres de chaque commission sont :

COMMISSIONS COMMUNALES										
Président										
Membres	Achat	Activités culturelles sportives	Budget Finances	Cimetière	Communication presse information	Devoirs mémoire	Embellissement	Travaux voirie Environnement	Urbanisme	Vie scolaire
BRETEL Alexandre										
MALARD J-François										
VERGNAUD Mireille										
GUILLOT Cédric										
DUBOË Stéphanie										
AUTIER Stéphane										
CANY Jean Mickael										
CASTAING Fernand										
COULY Sorenza										
DABJAT Sandrine										
DUPONT Danielle										
FARGEOT Serge										
GUILLOT Danielle										
JAY Sylvie										
LAPIERRE Cédric										
LEROY Pauline										
MALARD Sylvain										
MELLERIN Ludivine										
TRIMOULET Quentin										

Monsieur le maire informe que des commissions temporaires peuvent être créées en cours de mandat le temps d'un événement ou situation.

2026.28 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en

plus du maire, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidat au poste de titulaire :

- Mme VERGNAUD Mireille
- M. AUTIER Stéphane
- Mme GUILLOT Danielle

Sont candidat au poste de suppléant :

- M. LAPIERRE Cédric
- M. MALARD Jean-François
- Mme MELLERIN Ludivine

Sont donc **DÉSIGNÉS** en tant que

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme VERGNAUD Mireille - M. AUTIER Stéphane - Mme GUILLOT Danielle	- M. LAPIERRE Cédric - M. MALARD Jean-François - Mme MELLERIN Ludivine

Le total des sièges est pourvu

2026.29 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

PROCEDE à la désignation de Mme Mireille VERGNAUD en qualité de correspondant DEFENSE de la commune de Saint Médard de Mussidan.

2026.30 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

CONSIDERANT que le correspondant sécurité routière est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à la prise en charge de cette priorité dans les différents champs de compétence de la collectivité,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

PROCEDE à la désignation de M. Fernand CASTAING en qualité de correspondant sécurité routière de la commune de Saint Médard de Mussidan.

2026.31 DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT CNAS

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

CONSIDERANT qu'il faut désigner le correspondant CNAS.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

PROCEDE à la désignation de M. Cédric GUILLOT en qualité de correspondant CNAS de la commune de Saint Médard de Mussidan.

2026.32 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE « LA DRYADE »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,
CONSIDERANT que l'EPHAD « La Dryade » demande qu'un représentant et un suppléant pour le conseil de la vie sociale de l'établissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,
PROCEDE à la désignation de Mme Danielle GUILLOT comme Titulaire et Mme Sylvie JAY comme suppléante.

2026.33 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENT LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (ASE)

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,
CONSIDERANT que l'Association Sauvegarde Environnement (ASE) œuvre dans la lutte contre le frelon asiatique, intervient sur la commune par le biais de la CCICP. La commune doit désigner un délégué dans ce sens.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents
PROCEDE à la désignation de Mme Pauline LEROY et M. Serge FARGEOT en qualité de délégué de la commune de Saint Médard de Mussidan à l'ASE.

2026.34 DÉSIGNATION DES BÉNÉVOLES COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊT (CCFF)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêt.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de nommer, en qualité de bénévoles du Comité Communal Feux de Forêt,

Monsieur Jean-Louis CABANAC
Monsieur Claude CABANAC
Monsieur Bernard GUILLOT
Monsieur Michel FLORENTY
Monsieur Guy LAVESQUE
Monsieur Jean-Didier PAJOT
Monsieur Denis SEAUT

2026.35 DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait lecture de demandes de subvention de :

Associations	Montant demandé
Association Fête des gosses	200,00 €
Association Karaté DO	500,00 €
Société de chasse	310,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal
DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 1000€ :

Associations	Montant attribué
Association Fête des gosses	200,00 €
Association Karaté DO	500,00 €
Société de chasse	300,00 €

DECIDE d'inscrire ces subventions au budget 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Définir jour de la semaine des prochains conseils municipaux

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des préférences concernant les jours de conseil municipal, pas le mardi soir car souvent les conseils communautaires sont ces jours-là. L'assemblée valide le jeudi comme jour de conseil. Le prochain conseil se tiendra le jeudi 7 mai 2026.

Rencontre avec Meynier

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec M. Stéphane AUTIER et M. Christophe MEYNIER responsable de Intermarché, concernant le terrain de l'ancien Intermarché situé à côté de la gare. M. MEYNIER nous a transmis les documents de dépollution du site, que nous avons transférés au notaire. Les démarches sont en cours auprès du notaire pour finaliser l'achat.

Déménagement archives cherche volontaires

Monsieur le maire demande s'il y aurait des volontaires pour descendre toutes les archives dans le nouveau local en 2 demi-journées. L'assemblée est d'accord suivant les dates, un mail sera transmis dès qu'une date sera définie.

Street art

Monsieur le maire fait part de la proposition de l'association All bord family, de réaliser des fresques sur des murs non valorisés. Monsieur le maire propose de réfléchir chacun et d'en reparler lors d'un prochain conseil.

Bulle ô soins

Monsieur le maire relate à l'assemblée sa rencontre avec Mme DUPONT concernant le projet d'installation de la « bulle ô soins ». Cette structure proposerait une « bulle » de soins non médicamenteux, dédiée à la population environnante de la communauté de commune ; notamment pour les patients en oncologie, les aidants du territoire de la Dordogne ; en associant l'ensemble des partenaires locaux et des réseaux médicaux environnants. Il y aurait 5 praticiens qui accompagneraient les patients et les aidants dans leur parcours.

École – 2026-2027 éventuelle fermeture de classe

- Madame la directrice a demandé s'il serait possible, de renouveler les VPi qui ont 7 ans et deviennent obsolètes, des devis VPi vont être demandés.
- Monsieur le maire interpelle l'assemblée sur la menace de fermeture de classe pour l'année 2026-2027, a été évité. Pour l'année 2027-2028 il faut absolument qu'il y ait des inscriptions en plus car la fermeture d'une classe sera inévitable. L'effectif de la classe Uli est au complet sur les prochaines années.
- Monsieur le Maire présente le projet de fresque entre l'école maternelle, une administrée qui met son mur de clôture à disposition et des parents d'élèves du secteur du bâtiments, de peindre une fresque sur le thème du conte. Elle sera visible sur l'espace vert à côté de la maison de retraite « La Dryade ».

Point travaux

- rue des jardins : une étude de la qualité du goudron est en cours. De plus les habitants se plaignent de la dangerosité pour sortir de la rue, une prochaine réunion de quartier se tiendra pour proposer des solutions.
- Agrandissement local technique : la chape va être coulée dans la semaine prochaine et pose du rideau métallique.
- Visite au Centre départemental de santé avec Maitre d'œuvre (Clipper architecture) et le conseil départemental, suite à divers problèmes et notamment concernant le chauffage qui ne fonctionne pas correctement. Des agents du département service patrimoine ont étudié le dossier technique réalisé lors de la création, les préconisations du bureau d'étude ne sont pas bonnes au vu de la taille du bâtiment. Monsieur le Maire relance le maitre d'œuvre régulièrement.
- Visite avec le SMBI : M. Stéphane AUTIER fait rapport de sa visite avec M. Sébastien LAUDU du SMBI concernant les plaintes des riverains suite aux crues des arbres sont tombés, des amas de branches, au château de Bassy suspension des pelles pour les retenues d'eau. Également la zone humide des Jaunies

concernant la fontaine et les 4 résurgences d'eau à voir pour un éventuel projet de remise en état de la zone.

- Travaux en commun avec la CCICP : au niveau des logements rue de la Paix remise en état du parking, renouvellement des compteurs d'eau. Notre locataire doit enlever ses barrières installées sans autorisation, à nouveau présence de rats malgré la dératisation.

- Pont des Gavardies : réunion avec l'ATD et le maître d'œuvre. Au niveau de la voie ferrée il y a 1 tunnel et un pont côte à côte celui pour le passage des véhicules qui s'affaisse et la partie métallique se détériore pour le passage du ruisseau du Martrarieux. Nous avons pu récupérer des plans auprès de la SNCF. Il faut faire des études complémentaires en partenariat avec la commune de Beaupouyet. Les travaux seraient programmés pour 2027.

Problèmes SMD3

- Suite à des plaintes de riverains des Points d'Apport Volontaire par la présence de rats, le SMD3 propose d'installer des caméras au niveau des PAV où des incivilités sont récurrentes afin de limiter les dépôts hors PAV. Après en avoir débattu l'assemblée refuse cette proposition, le problème sera déplacé sur d'autres PAV et ce n'est pas une solution durable.

- Monsieur Fernand CASTAING propose un éclairage solaire au niveau du PAV derrière la salle des fêtes au coin de l'agrandissement.

- La CCICP nous a transmis un courrier du SMD3 précisant le nouveau mode de désignation de délégué, suppression des assemblées sectorielles, à la place une réunion d'informations annuelle de proximité adressée aux maires, élection des délégués directement par les assemblées délibérantes des membres du service public de collecte et de traitement des déchets donc pour nous la CCICP. Pour les EPCI de 10 000 à 19 999 habitants désignation des 2 délégués.

Demande de Mme la sénatrice Mme VARAILLAS

Demande de donner vos coordonnées afin de vous diffuser sa lettre infos, l'assemblée donne son accord pour transmettre leurs coordonnées.

Plantation du mai

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir la plantation du mai, il propose de planter un arbre par exemple un if, dans le parc de la mairie et de faire un vin d'honneur en suivant dehors offert par le maire et les adjoints. Il invite les conseillers à y réfléchir et de fixer la date et le choix de l'arbre au prochain conseil.

La cagette

Suite aux élections municipales les livraisons de « la Cagette » ont été suspendues. Des statistiques ont été faites, le panier moyen est de 10 €/mois. Au vu de la conjoncture actuelle et notamment la hausse du carburant, Mme Mireille VERGNAUD a contacté l'ensemble des producteurs, ils sont d'accord pour continuer de venir mais tous les 15 jours et pas toutes les semaines. Il est proposé de maintenir sur tous les 15 jours jusqu'à l'été et de refaire un bilan.

CCAS

Mme Mireille VERGNAUD propose de mettre en place une permanence à la mairie, le mardi de 9h à 12h, et de fixer des rendez-vous pour les vacances scolaires.

Label villes et villages fleuris

Madame Mireille VERGNAUD informe le conseil qu'un dossier d'inscription pour que la commune obtienne une fleur est en cours d'élaboration. Le jury vient le 24 juin pour visiter le village.

Au niveau de l'arborétum de l'espace vert, mise en place d'une tonte différenciée, avec des panneaux explicatifs.

Mois château en fête

Le 15 avril, c'est le Château de Bassy qui sera ouvert au public.

Le 2 et 3 mai Château de Longua.

Le cirque

Les travaux devraient commencer rapidement dès que le temps le permet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28

Le Maire,

Secrétaire de séance,